

# A.P.C.O.P.

## ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA COUTURE DANS L'OUEST PARISIEN

Régie par la loi de 1901

25 rue du Col de Dyane

78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

06 12 72 17 93 – apcop78@gmail.com – www.apcop.fr

### RAPPORT MORAL POUR L'ANNEE 2018 - 2019

- Les animatrices

Notre équipe emploie trois animatrices :

- ✓ Maïla CHEVALLIER dont l'activité est centrée sur Montigny Le Bretonneux, Voisins Le Bretonneux et Bougival
- ✓ Joëlle FOURNIER anime plusieurs ateliers à Versailles et un au Chesnay
- ✓ Georgette SCHOEPFLIN, assure les ateliers du mercredi soir à la maison de quartier de Versailles-Chantiers.

- Les effectifs et les ateliers de l'année 2018-2019

Les effectifs étaient de 127 adhérentes contre 144 en 2017-2018 et 155 en 2016-2017

Ces effectifs en baisse expliquent en partie pourquoi 2018 avait été marquée par un fort déficit, présenté à l'AG de l'année dernière

#### *Versailles :*

- ✓ Vauban : 1 atelier le vendredi matin
- ✓ Chantiers : 1 atelier le mercredi soir
- ✓ Porchefontaine : le lundi et jeudi soir 1 atelier, et 2 ateliers le samedi après-midi
- ✓ Janome : le vendredi après-midi

#### Porchefontaine :

- Les ateliers du jeudi soir sont passés à 5 ateliers/trimestre (un seul groupe n'a pu être ouvert).

#### Vauban :

- Le groupe de 5 ateliers/trimestre du lundi matin n'a pas été ouvert

#### Janome :

- Une tentative de collaboration avec le magasin Janome nous a poussé à y ouvrir un atelier le vendredi après-midi. Malgré les « promesses » d'effectif important, la fréquentation n'a pas été concluante.

*La tentative de création d'1 atelier le samedi matin à Chantiers ou à Vauban n'a pas abouti faute d'inscrits cette année non plus*

*Montigny :*

- ✓ André Malraux : 2 groupes le mardi soir et 2 groupes le jeudi après-midi.
- ✓ Louis Jouvet : 2 ateliers le lundi soir et 1 autre le vendredi soir

*Voisins Centre Alfred de Vigny :*

- ✓ 1 atelier le matin et 1 l'après-midi le mardi.

*Le Chesnay :*

- ✓ 1 atelier le jeudi après-midi

*Bougival :*

- ✓ 1 atelier le lundi après-midi
  - Le groupe du lundi soir a fermé au profit d'un second groupe sur Montigny
  - Le groupe de l'après-midi a été maintenu en 2018-2019 malgré un faible affectif

- Nouveauté de la rentrée 2019

Georgette SCHOPLIN est partie en retraite le 01 octobre 2019

Nous avons proposé à Joëlle FOURNIER de prendre la suite de l'animation de l'atelier du mercredi soir à Versailles-Chantiers. Elle a accepté.

A la rentrée le cours du lundi après-midi de Bougival a été fermé définitivement. L'effectif faible depuis plusieurs saisons et l'absence de contact possible avec le centre fermé le lundi ont rendu pénible le maintien de cet atelier.

L'atelier du magasin Janome de Versailles n'a pas été rouvert par manque d'inscrits

Fermeture de la MDQ Montigny-Malraux pour travaux :

Affecte les cours de Maïla CHEVALLIER

- Jeudi après-midi transféré à Erik Satie – salle 16
- Mardi soir transféré à la Maison de la réussite, mais dans une salle de petite taille.

Conformément à ce qui avait été voté en assemblée générale en mai 2019, les effectifs minimums ont été abaissés à 6 à Versailles-Chantiers et Vauban, ainsi que temporairement dans une salle de Montigny (Maison de la réussite) car cette salle prêtée durant les travaux le Malraux est de petite taille).

Les tarifs sont passés à 25€ pour l'adhésion et les ateliers à 6,5€ de l'heure, afin de limiter le déficit dû à l'augmentation des charges salariales mais aussi à la diminution du nombre d'adhérentes.

Nous sommes cependant conscientes que ce tarif horaire est encore insuffisant pour éviter un déficit. Nous avons hésité à passer directement à 7€/h, mais il nous semblait difficile d'augmenter trop brutalement les tarifs d'une année à l'autre.

Compte tenu des résultats qui seront présentés par la trésorière tout à l'heure, il faudra envisager une nouvelle augmentation. Car si jusqu'ici nous fonctionnons sur les réserves de l'association, nous ne pourrions continuer à être en déficit chaque année.

## • Préparation de la rentrée prochaine

Fermeture de la MDQ Montigny-Malraux pour travaux : **Reconduit pour l'année 2020-2021**

### Les plannings pour la rentrée prochaine :

Cette année malgré le confinement, les maisons de quartiers de Versailles nous ont déjà demandé (courant mars) de faire nos demandes de salles pour 2020-2021.

Ils ont été transmis aux différents centres.

Nous avons évoqué le fait de commencer les ateliers en octobre, mais certains doivent commencer au moins fin septembre pour que le nombre d'ateliers soient suffisant malgré les jours fériés et la fermeture de certains centres dès dernière décade de juin.

Ces plannings doivent être strictement respectés. Pour le cas où une modification, même ponctuelle, s'avèrerait nécessaire, il est impératif que la direction du centre concerné ainsi que la Présidente et la Trésorière de l'Association en soient averties.

### Mesures à prendre suite à la crise sanitaire :

- Mise à jour du DUER
- Rédaction d'un plan de reprise d'activité (Moyens de protection, modes opératoires à établir, ...limitation des effectifs ?

### Les effectifs :

En dessous d'un effectif de **8** élèves par atelier (6 pour Versailles-Vauban et Chantiers), l'opportunité de le maintenir devra être soumise au Conseil d'Administration de l'Association,

Le budget prévisionnel à venir montrera en quoi la réduction des effectifs envisagés pour respecter la distanciation n'est pas tenable financièrement, même si cette option avait été envisagée.

Mais compte tenu de ce qui a été annoncé par Le Président dimanche soir pour les écoles, il y a fort à parier que les mesures s'assouplissent d'ici la rentrée.

- **Promotion des cours**

*Les forums de rentrée*

L'expérience des 2 rentrées dernières, montrent que le nombre d'élèves varie peu en cours d'année. Ce qui suppose qu'il faudra s'assurer un maximum d'inscriptions entre la fin d'année scolaire et le forum.

J'ai reçu un courrier de la Mairie de Versailles annonçant la tenue du Forum. Concernant Montigny, nous sommes dans l'attente des résultats de l'enquête pour savoir si nous aurons un stand.

Les conditions de tenue des forums pourraient avoir un impact important sur nos effectifs et impacter le maintien ou non de certains ateliers s'il n'y avait pas assez de réinscriptions

Chaque animatrice a en charge la promotion de l'APCOP. A ce titre elles doivent impérativement participer aux forums qui les concernent en prenant les mesures de protection nécessaires conformément au niveau de prudence au moment de leur tenue s'ils ont lieu

Une fiche précisant les informations indispensables à donner à toute nouvelle adhérente (coordonnées, planning des cours, informations précises sur les lieux d'activité...) doit être remise aux adhérentes qui assurent une permanence sur les forums afin de les aider à informer les élèves potentielles.

Il faut s'assurer que les coordonnées sont bien écrites pour les déchiffrer facilement par la suite, **et il est impératif d'obtenir une adresse mail lisible et valide, car c'est le moyen de communication unique utilisé par les membres du CA à destination des adhérentes.**

Nous étions présentes en septembre 2019 sur les forums de Montigny et Versailles. Comme chaque année nous avons fait appel à nos adhérentes pour assurer une permanence. Nous les en remercions et les solliciterons à nouveau pour la rentrée prochaine.

Comme les années précédentes nous n'avons pas participé au forum de Voisins le Bretonneux en septembre car nous participons aux Portes ouvertes du Centre Alfred de Vigny. Malgré le contexte, elles ont eu lieu cette année.

Nous n'avons participé à la fête des Chênes verts du Chesnay

- **Inscriptions**

Même si nous continuerons à proposer des inscriptions papier, il faudra favoriser les adhésions en ligne afin d'éviter ou limiter les temps de saisie, mais aussi pour moderniser notre système d'adhésions.

Je configurerai HelloAsso en ce sens dès que les tarifs auront été votés

- **Cours enfants/ados**

Compte tenu de l'importante demande au forum des associations je pense qu'on devrait proposer 5 ateliers/trimestre le samedi matin à Vauban de 10 à 12h ou à Porchefontaine mercredi et : ou samedi (j'ai fait la demande)

On pourrait faire un groupe de 4/5 max quitte à adapter le tarif.

Ces cours pourraient être animés par Joëlle si elle accepte

Dans le cas contraire nous nous réservons la possibilité de faire appel à une intervenante ponctuelle en statut d'autoentrepreneur, car le responsable de la MDQ de Porchefontaine m'a dit être extrêmement intéressé par cette offre. Il a d'ailleurs prévu d'appuyer notre demande en commission auprès de Mme PIGANEAU.

Des flyers indépendants seront réalisés si ce projet prend forme

### ***Site Internet et page FB***

Nous avons maintenu notre adhésion à AssoConnect.

Cette plateforme dédiée à la gestion des associations permet de gérer la trésorerie, l'envoi de la Newsletter, la création et inscriptions en ligne de sessions de stages.

AssoConnect permet également l'hébergement du site internet : *apcop.fr*

Il a besoin d'être retravaillé. J'ai approché une adhérente qui a développé un site internet pendant le confinement, j'espère qu'elle acceptera de retravailler le site.

Aujourd'hui subsiste la question du référencement non encore résolu, sachant que le référencement gratuit ne semble plus possible.

Puisque « ***Un Fil à l'Aiguille*** » semble référencé, est-ce qu'on pourrait y mettre un lien vers le site *apcop.fr* pour palier le fait que nous n'avons pas pu référencer *apcop.fr*, quitte à supprimer les informations non-tenue à jour ?

La page FB vit et quelques partages y sont faits.

Depuis fin avril 2019, l'APCOP peut faire publier des infos sur la page Facebook des Maisons de quartiers de Versailles. Ça a été le cas pour le stage des poches.

- **Gestions des inscriptions**

Les animatrices devront renseigner le fichier avec les coordonnées des adhérentes et les envoyer à la Présidente dès la fin des forums pour préparer la réunion de rentrée.

Pour les inscriptions en cours d'année, un mail donnant les informations (jour et heures de l'atelier, nom, prénom, adresse, tél et email) sera suffisant.

**Il est essentiel que les listings soient à jour en permanence, afin que La Présidente puisse répondre facilement sur les places restantes en temps réel dans chaque atelier.**

- **Relations avec les élus et les responsables des centres**

Notre association est membre du conseil d'administration du centre Alfred de Vigny à Voisins le Bretonneux, Magali Brochard qui nous y représentait, a déménagé, et ne nous représente plus.

Nous participons aux fêtes des Maisons de Quartier chaque fois que possible, mais ce sont surtout les animatrices qui le font, car force est de constater qu'il est de plus en plus compliqué de mobiliser des adhérentes, pour aider et ou représenter l'APCOP dans quelque manifestation que ce soit.

Les relations avec les municipalités et les centres qui nous accueillent sont très cordiales. **Il est impératif de respecter à la lettre les règles établies** sous peine de nous voir supprimer l'autorisation d'occupation des locaux mis à notre disposition (consignes de sécurité et **feuilles de présence**).

- **Le matériel**

Chaque animatrice donnera en début d'année ses besoins en matériel au magasin Janome Versailles qui mettra à disposition de chacune le matériel « réservé ».

**Il est rappelé que le matériel emprunté doit être rendu en fin d'année scolaire, en parfait état de propreté et complet.**

- **Gestion administrative / Rémunération**

Le salaire des animatrices est géré par l'association profession sport depuis le 01/01/2017. Quelques erreurs ont été commises l'année dernière sur les fiches de paie, à priori les choses semblent être rentrées dans l'ordre.

Sans l'aide de profession Sport nous aurions été incapables de gérer les questions administratives en lien avec la crise sanitaire (chômage partiel, édition des bulletins d'indemnisation, réflexion sur les conditions de reprise...)

**A propos de gestion administrative, PS nous a fait remarquer que nous étions en dehors des clous à propos des frais kilométriques :**

D'une part parce que les frais kilométriques ne peuvent être déclarés qu'en cas de mission et non sur du trajet domicile travail quand des moyens de transports urbains existent

D'autre part parce que le salaire horaires est déjà majoré en soirée pour compenser l'utilisation des véhicules personnels en soirée

Enfin parce qu'actuellement nous ne déclarons pas sur les bulletins de salaire ces frais,

**Cette situation peut donc faire l'objet d'un redressement URSSAF car cela pourrait être considéré comme des avantages en nature ou du salaire déguisé qui en plus favorise largement Maïla qui perçoit autour de 1500€ de frais kilométriques par an contre un peu moins de 300€ pour Joëlle et rien pour Georgette !!!**

Nous avons prévu de rencontrer PS début juillet, afin voir comment nous remettre en conformité avec la législation lors du renouvellement des avenants aux contrats de travail de la rentrée prochaine.

## • Départs en retraite

Si Georgette est bien partie fin 2019, Maïla nous annoncé au mois de janvier dernier, souhaiter continuer encore pour 2 années scolaires.

## • Tarifs

Comme le montrera le rapport financier il y a encore eu un déficit en 2019. Beaucoup moins important qu'en 2018, mais déficit quand même.

C'est la 3<sup>ème</sup> année consécutive que l'APCOP subit un déficit.

De ce fait ; il faudrait envisager une nouvelle augmentation des tarifs à la rentrée prochaine, même si le risque est de faire « fuir » certaines de nos adhérentes.

## • Les moyens de paiement

Comme déjà évoqué il y a 2 AG :

- Nous n'accepterons plus les virements, car trop compliqué à suivre et permet aux personnes de se désengager en cours d'année.
- Nous maintenons le souhait de ne plus accepter de paiement total afin d'éviter l'exercice de ventilation du montant sur 2 années comptables différentes.

Nous maintenons le fait de séparer le paiement de l'adhésion et celui des ateliers (1 pour l'adhésion et 1 par trimestre).

Si cette décision demande aux adhérentes de faire un chèque de plus et aux animatrices comme la trésorière d'enregistrer un chèque de plus, cela facilite considérablement le suivi comptable.

Je propose que pour la nouvelle rentrée, les paiements en lignes se multiplient. Nous l'avons testé pour quelques opérations ces derniers mois et là encore cela pourrait alléger de manière non négligeable le travail de saisie.

De plus permettre le paiement en ligne donne une image de modernité.

Si les forums ont lieu, un lien vers **HelloAsso**, permettra aux adhérentes d'effectuer leurs 4 paiements en ligne au moments de l'inscription.

Ce lien n'impose qu'une manipulation pour l'adhérente mais les paiements se feront bien début octobre, début Janvier et début Avril comme pour les chèques.

Je vous rappelle que cette plateforme de paiement créée pour les associations, est elle-même une association, et elle est totalement sécurisée et gratuite

## • Mot de la Présidente

Quand j'ai relu le mot de la présidente de l'année dernière avant d'écrire celui de cette année, je me suis dit « Wahou ! Qu'est-ce que je vais pouvoir écrire cette année après un tel mot ?!! » Mais finalement l'inspiration est arrivée.

Je ne vais pas passer par 4 chemins ; vous me connaissez maintenant !  
Je suis passée par plusieurs émotions ces dernières semaines.  
Leur point commun c'est qu'elles étaient désagréables pour la plupart.

A l'AG dernière alors que mon mandat arrivait à son terme, j'avais dit m'engager jusqu'au départ en retraite de Georgette et Maïla.  
Georgette est partie en octobre. Mais Maïla qui devait partir à la fin de cette année scolaire, nous a fait la demande au mois de janvier dernier, de prolonger sa présence au sein de l'APCOP pour 2 ans de plus.

Quand j'ai accepté que Maïla reste, je n'avais pas pris la mesure que cela signifierait que je devrais « rempiler » 2 ans de plus si personne ne prenait le relais.  
Quand j'ai réalisé cet état de fait, il y a quelques semaines, je me suis sentie piégée !

J'ai longtemps cru qu'au sein de l'APCOP nous travaillerions en collaboration, et que nous pourrions élargir notre offre d'activités.  
Pour créer cet esprit collaboratif et innovant, j'ai pensé et organisé des événements afin de créer une cohésion de groupe.  
Avec le recul j'aurais dû comprendre il y a longtemps, que si seule une poignée de personnes venaient aux différents événements, c'est que cela ne répondait pas à l'attente de la majorité.  
Mais ça y est, j'ai compris et je n'insisterai pas !

Ce dont j'ai pris conscience aussi ces dernières semaines c'est que j'étais le boss à l'APCOP.  
Et le plus terrible c'est d'être considérée comme un boss, alors que je n'en ai ni l'autorité, ni le pouvoir décisionnel et surtout pas le salaire.

Même si Catherine a largement pris les choses en main et m'a extrêmement soulagée, depuis 4 ans maintenant, je cumule encore les rôles de Présidente et de Secrétaire, et c'est beaucoup trop !  
Surtout quand on sait que nous n'avons eu aucun retour à l'appel à candidature ne serait-ce que pour le poste de secrétaire.

Une autre chose me préoccupe fortement et me mets une pression énorme, c'est de me dire que tout repose sur 2 paires d'épaules. Des épaules qui ne supporteraient le poids de la charge s'il arrivait quelque chose à l'une d'entre nous.  
En effet, si nous communiquons régulièrement Catherine et moi, il n'en reste pas moins que Catherine n'a aucune idée de tout ce que je fais et je n'ai moi-même aucune idée de tout ce que fait Catherine.  
Nous n'avons pas d'adjointes qui pourraient nous seconder ou prendre le relais, en cas de départ en vacances (hé oui nous avons-nous aussi le droit de partir en vacances !)  
Personne pour prendre le relais en cas de maladie ou pire, de décès.  
C'est une situation qui n'est pas viable !

Bref vous aurez compris que la désillusion et l'essoufflement m'ont gagnée.

Et le dernier enseignement de ces dernières semaines c'est d'avoir accepté l'idée que rien ne m'obligeait à rester dans une situation qui m'est devenue difficilement supportable. Je ne souhaite plus consacrer autant de temps et d'énergie dans une mission/activité qui ne me procure pas un minimum de plaisir.

Du coup, j'annonce ici de manière très officielle mon intention de démissionner au 31 décembre 2020 au plus tard si une remplaçante n'était trouvée d'ici là.

De ce fait, je souhaiterais que vous communiquiez toutes vraiment autour de vous, et peut-être plus particulièrement lors des ateliers, que l'APCOP cherche une nouvelle Présidente.

Si remplaçante il y a, je propose, comme l'avait fait Chantal TOIS avec moi, d'accompagner cette personne sur quelques mois pour lui permettre de prendre en main tous les aspects de la mission.

Si cependant il n'y avait pas de candidate à ma succession, malheureusement la prochaine assemblée générale sera probablement une assemblée générale de dissolution.

- **Quelques remerciements**

Je remercie Catherine BELLAMY d'avoir pris à bras la corps sa mission de trésorière de l'APCOP, même si je sais par nos nombreux échanges que ce n'est toujours facile, quoique très enrichissant.

Je remercie également Khadija SACKO pour sa mission de chargée communication en charge de l'administration de la page FB.

Enfin un grand merci à Nathalie LOZANNE qui même si elle ne fait pas partie du CA, a montré un grand investissement pour aider l'APCOP, et nous a notamment créé le logo il y a 2 ans, le fun flag et la banderole qui ont agrémenté le stand au dernier forum de Versailles.

Nathalie s'occupe également de nous concevoir les flyers, bulletins d'inscription, et les affiches pour faire la promotion des stages.

Je laisse maintenant la parole à Catherine BELLAMY pour le rapport financier de l'année 2019.

Je me chargerai ensuite de la présentation du budget prévisionnel de 2020/2021.

Merci de votre attention.

# Rapport financier année 2019

L'augmentation du tarif des ateliers et des adhésions appliquée à partir de la rentrée 2019 n'a produit qu'une partie de son effet, puisqu'elle n'est entrée en vigueur qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Cette année, nous avons pris en compte le report à nouveau de l'exercice 2018 dans les comptes 2019 : déficit de **9 689,18 €**.

Certaines recettes (les adhésions à l'APCOP) et certaines dépenses (quelques adhésions et location de salle) s'étalent sur l'année 2019-2020. Comme l'année dernière, nous avons proratisé ces recettes et dépenses (lignes charges et produits constatés d'avance).

Il faudrait envisager de modifier les dates de l'exercice comptable pour les années futures pour que celui-ci soit en accord avec l'année scolaire. Cela simplifierait la comptabilité.

## 1- Les produits d'exploitation

L'essentiel des produits est apporté par les adhérentes :

### 1- Les adhésions

Le total des adhésions représentent (**2 998,75 €**) contre (**2 890 €**) en 2018 (**+ 3,7 %**) et se décomposent ainsi :

- **2 127 €** sont comptabilisés sur l'année 2019 au titre du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> trimestre 2019 pour la saison 2018-2019
- **768,75 €** sont comptabilisés sur l'année 2019 au titre du 4<sup>e</sup> trimestre 2019 pour la saison 2019-2020
- **58 €** sont des adhésions de la saison 2018-2019 d'élèves arrivées en cours d'année 2019
- **45€** sont des charges constatées d'avance pour des adhésions liées à l'activité (Adhésion Profession Sport).

### 2- Les ateliers

Les ateliers pour l'année civile 2019 représentent un montant total (3 trimestres) de **37 034,75 €** contre **37 153,60 €** en 2018 (**-2,8 %**).

En effet, l'augmentation des tarifs (tarif horaire passé à 6,5 €) n'a eu d'effet que sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Le nombre d'élèves était de

- **129** en juin 2019 (à la fin de la saison 2018-2019)
- **125** en octobre 2019 (à la rentrée de la saison 2019-2020)
  - dont **54** pour Joëlle Fournier (qui a repris les cours de Georgette Schoepflin dans la salle de Versailles Chantiers
  - dont **71** pour Michelle Chevallier

Le cours de Bougival de Michelle Chevallier n'a pas pu être organisé en raison du nombre insuffisant d'élèves.

### **3- Les stages techniques (nouveau en 2019)**

Les recettes provenant des stages représentent **1 250 €**

**Les autres produits sont :**

#### **Les produits financiers**

Les intérêts du livret A se montent à **69,34 €** contre **114,73 €** en 2018 **(- 39 %)**.

Le taux d'intérêt **(0,750 %)** est resté le même.

- **Mouvements du compte sur livret durant l'année 2018, du compte sur livret vers le compte courant :**

- 4 000 € le 5 septembre 2018
- 2 000 € le 29 septembre 2018
- 2 000 € le 20 octobre 2019

**Total virements du livret A vers le compte courant en 2018 : 8 000 €**

- **Mouvements du compte sur livret vers le compte courant durant l'année 2019 :**

- Virement de 2 000 € vers le compte courant fin août 2019
- Virement de 2 000 € vers le compte courant mi-septembre 2019
- Virement de 5 000 € du compte courant vers le compte sur livret fin octobre 2019

**Solde virements du compte courant vers le compte sur livret en 2019 : 1 000 €**

Au final, le compte sur livret aura été recredité de **1 000 €** pendant l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, le compte du livret A se monte à **10 814,85 €** contre **9 745,51 €** au 31 décembre 2018 **(+ 10,9 %)**.

Pour rappel, le solde créditeur du compte sur livret était de **17 630,78 €** au 31 décembre 2017.

## Les subventions

Nous remercions la ville de Montigny-le-Bretonneux pour la subvention de **549 €** fidèlement reconduite ainsi que pour la mise à disposition de salles, et les villes de Versailles et du Chesnay pour cette même mise à disposition de salles des maisons de quartiers (nous nous engageons en échange dans les fêtes de ces maisons).

## **Total des produits d'exploitation**

Le total des produits se monte à **44 894,82 €** contre **40 872,76 € (+ 9,8 % %)**. Si l'on ajoute les produits financiers, les recettes totales se montent à **44 964,16 €**.

## **2- Les charges d'exploitation**

Les charges ont diminué dans l'ensemble. Le total des charges se monte à **47 747,09 €** contre **50 561,94 €**, soit une diminution de **8 643,63 € (- 5,5 %)**. Cela est dû essentiellement à la diminution des charges salariales du fait du départ d'une salariée (Georgette Schoepflin).

### **Les charges sociales**

- Les charges URSSAF ont diminué : **13 541 €** en 2019 contre **14 462 €** en 2018 **(- 6,3 %)**
- Les cotisations aux caisses de retraite (AGIRC-ARCCO) ont diminué : **3 336,90 €** contre **4 115,28 €** en 2018 **(- 18,9 %)**
- Les cotisations aux mutuelles : Humanis (complémentaire santé et prévoyance) ont augmenté. Elles représentent un montant total de **1 314,58 €** en 2019 contre **511,11 €** en 2018 **(+ 157 %)** mais n'ont pas été comptabilisés de la même manière l'année dernière. La comparaison n'a pas tellement de sens.
- Uniformation : **231 €** contre en **537 €** en 2018 **(- 56 %)**
- Médecine du travail (Ostra) : **252 €** contre **252 €** en 2018. Pas d'augmentation ni de diminution
- Les salaires nets se montent à **19 122,29 €** en 2019 contre **21 543,923 €** en 2018. Pour comparer avec l'année dernière, il faut rajouter aux salaires le montant de la DGFIP, c'est-à-dire les montants que l'employeur reverse aux impôts au titre du prélèvement à la source, soit un total de **1 104 €**.  
Total salaires nets + DGFIP : **20 226,19 €** soit une diminution de **6,11 %** par rapport à 2018.

## Les autres charges

**Les frais kilométriques** sont individualisés cette année en tant que « Voyages et déplacements » alors que l'année dernière, ils étaient regroupés dans la catégorie « déplacements, missions et réceptions ».

Les frais kilométriques se montent à **1 726,27 €** contre **1 398,36 €** en 2018, soit **23 %** d'augmentation. Les frais kms sont indexés sur le barème URSSAF qui a augmenté 2 fois en 2019. À noter que les frais kilométriques représentent plus de la moitié du déficit de l'année.

**Les frais d'assurance** (MAIF) : **478,73 €** contre **474,16 €**, sont en légère augmentation (**+ 0,9 %**).

**Les frais de gestion salariale** : Profession Sport, ont légèrement augmenté : **619 €** contre **611 €** en 2018 (**+ 1,3 %**). Cette année, les frais d'adhésion (**60 €**) sont comptabilisés dans les « cotisations liées à l'activité économique » sur les 2 années 2019 et 2020.

**Les frais de prototypes** ont diminué : **555,69 €** contre **1 028,90€ (- 45,9 %)**.

**Les frais de location de salles** représentent un montant de **580,27 €** (location de la salle Alfred de Vigny à Voisins le Bretonneux, stand au forum des associations de Versailles et location périodique de la salle de la maison des associations de Versailles) contre **173,57 €** en 2018. La comparaison n'a de sens du fait de la location de la salle Alfred de Vigny qui est facturée pour l'année scolaire. Dans les comptes 2018, on n'avait pas proratisé cette charge pour la saison 2017-2018.

## Le résultat d'exploitation

**Les comptes sont déficitaires pour la 3<sup>e</sup> année consécutive.** Le résultat final présente un **déficit de 2 782,93 €**, certes en diminution par rapport à **l'année dernière (9 689,18 €)** mais déficit quand même qui va peser sur les comptes de l'APCOP.

Je vous propose de financer le déficit par le fonds de réserve de l'association (livret A).

## Chèques du 3<sup>ème</sup> trimestre

En tant que membre du CA **nous avons l'obligation fondamentale vis-à-vis de nos membres, d'assurer la pérennité de l'association.** C'est pour cette raison que nous **avons** décidés après plusieurs semaines d'hésitation d'encaisser les chèques du 3<sup>ème</sup> trimestre malgré le fait que les ateliers n'ont pu être assurés.

2 raisons essentielles nous avaient conduit à prendre cette décision :

**La 1<sup>ère</sup>** c'est que conformément à l'article 7 des statuts : Toute année commencée est due en totalité.

Nous accordons des « facilités » de paiement aux adhérentes en leur permettant de payer leur année en trois fois, mais il s'agit bien d'un engagement sur l'année.

**La 2<sup>de</sup>** et la plus importante, est que ces chèques constituent le tiers des recettes annuelles de l'association.

Ne pas les encaisser alors que le budget prévisionnel a été calculé avec cette recette, pourrait mettre en péril financièrement l'APCOP qui je le rappelle, calcule ses tarifs de telle sorte qu'il n'y ait pas de bénéfices, donc peu de réserve.

Or malgré la crise sanitaire et l'arrêt brutal des ateliers, l'association a continué à fonctionner.

Même si les animatrices bénéficient du chômage partiel pendant 3 mois, les charges incompressibles sont toujours là et continueront à l'être.

Or la prochaine entrée d'argent constituée par le paiement des adhésions de l'année prochaine et des ateliers du 1<sup>er</sup> trimestre, n'interviendra qu'en octobre.

De plus nous n'avons aucune visibilité sur les conséquences de la crise sur les inscriptions de l'année prochaine (crainte de la crise économique, crainte des adhérentes de participer aux ateliers, obligation de limiter les effectifs, incertitude sur les forums donc impossibilité de toucher de nouvelles adhérentes...)

En outre je rappelle que nous avons subi un déficit pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive :

2017 : 1 312,25 €

2018 : 9 689 €

2019 : 2 951 €

Enfin, je tiens à rappeler qu'une association n'est pas une entreprise dont les adhérents ne seraient que des clients consommateurs.

C'est pour ces raisons que nous avons prévu de demander aux adhérentes, qui en tant que membres ont l'obligation d'être solidaires de l'association, de faire preuve de compréhension vis à vis de l'encaissement des chèques du 3<sup>ème</sup> trimestre.

En contrepartie nous pourrions proposer aux personnes se réinscrivant, une remise de 20 à 30% sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année prochaine.

Mais compte tenu des enjeux, après mûre réflexion, nous avons décidé La trésorière et moi, de mettre au vote de l'AG la décision.

Il n'était pas question pour nous de décider dans notre coin

- D'encaisser les chèques au risque de mécontenter nos adhérentes, et les faire fuir, même si c'est la condition sine qua none à la survie de l'APCOP
- Ne pas encaisser les chèques pour satisfaire les adhérentes et mettre l'APCOP en difficulté financière

## Budget prévisionnel pour 2020-2021

**Frais salariaux 2019 : 41 694 €**

**Frais de fonctionnement 2019 : 3 837 €**

Afin de déterminer les tarifs « facilement », le choix de la répartition des frais a été fait tel que les frais salariaux soient couverts par le paiement des ateliers et les frais de fonctionnement par le paiement de l'adhésion.

### ***2 hypothèses pour la détermination du tarif horaire des ateliers***

**Calculs avec 102 élèves pour 16 ateliers en effectifs COVID proposés par les animatrices**

- 7 €/h Recettes : 35 490 €
- 7,5 €/h Recettes : 38 025 €

**Intenable quel que soit le tarif horaire choisi !!!**

**Calculs avec 120 élèves pour 16 ateliers avec le minimum d'élèves requis/atelier**

- 6,50 €/h \* Recettes : 37 206 € \* Tarif actuel
- 7 €/h Recettes : 40 068 €
- 7,5 €/h Recettes : 42 930 €

Le tarif horaire de 7€/h pourrait permettre de couvrir les frais salariaux sans faire une augmentation trop importante.

Mais ce n'est plus vrai en cas d'application d'une remise compensatoire sur le 1<sup>er</sup> trimestre

**Calculs avec la remise pour 60% des réinscrites potentielles (pour 120 élèves)**

**Pour le tarif à 7€/h**

- 30% Recettes : 37 663 €
- 25% Recettes : 38 064 €
- 20% Recettes : 38 465 €

**Pour le tarif à 7,5€/h**

- 30% Recettes : 40 354 €
- 25% Recettes : 40 783 €
- 20% Recettes : 41 212 €

## 2 hypothèses pour la détermination du montant de l'adhésion

- 25 € Recettes : 3 000 €
- 28 € Recettes : 3 360 €
- 30 € Recettes : 3 600 €

L'adhésion à 30€ serait le tarif idéal car le plus proche de nos besoins financiers, mais risque de rebuter certaines adhérentes

28 € ne permet pas de couvrir les frais de fonctionnement mais cela permet de ne pas faire une augmentation trop importante.

### Proposition de tarifs pour les frais d'atelier

Nombre de cours par trimestre	Durée des cours	Tarifs actuels	Tarifs prévisionnels 2020-2021	Tarifs prévisionnels 2020-2021	Tarifs prévisionnels 2020-2021	Tarifs prévisionnels 2020-2021
		à 6,50 €/h	à 7 €/h	à 7 €/h	à 7,5 €/h	à 7,5 €/h
5	2,5	81,25	87,5	61,25 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>	93,75	65,625 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>
5	3	97,5	105	73,5 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>	112,5	78,75 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>
5	4	130	140	98 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>	150	105 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>
6	3	117	126	88,2 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>	135	94,5 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>
8	2,5	130	140	98 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>	150	105 <i>Avec 30% de remise pour le 1er trimestre</i>

La campagne d'adhésion avec les différents tarifs est en ligne :

<https://www.helloasso.com/associations/apcop/adhesions/adhesion-et-inscription-2020-2021>